



LETTRE D'INFORMATIONS – N° 3 / 2022

DES ACTIONS ET DES PROJETS : FAISONS LE POINT ENSEMBLE

Après plus de deux ans de mandat et malgré des difficultés liées aux différentes crises qui ont secouées le pays, la municipalité a mené différentes actions et commencé à travailler sur plusieurs projets.

Le conseil municipal vous propose de faire un point d'étape lors d'une réunion publique qui se tiendra le :

Samedi 26 novembre à 10h00
Salle Associative Du Tacot

A l'issue de cette présentation, un temps d'échange entre les élus et le public vous permettra de poser vos questions et vous pouvez d'ores et déjà nous en adresser par mail à communication@ville-sur-jarniou.fr ou par courrier dans la boîte de la Mairie.

Un moment convivial viendra clôturer cette réunion avec le traditionnel verre de l'amitié.

Gaëtan LIEVRE, Maire

PARTICIPATION CITOYENNE

Le 19 septembre 2022, le maire Gaëtan LIEVRE, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône Jean-Jacques BOYER et du Colonel Benoît VILLEMINOZ du groupement de gendarmerie départementale du Rhône ont signé ensemble la convention «participation citoyenne», accompagnés des responsables communaux Anne-Laure ARENS-REUTHER et Jacky ROQUECAVE.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait la démarche d'adhérer au dispositif, la Municipalité lance un appel aux bonnes volontés pour devenir référents. N'hésitez pas à venir retirer en mairie la fiche contact pour vous inscrire.



Plus vous serez nombreux, plus la tâche sera facile et le dispositif efficace. Pour rappel, les référents sont chargés de signaler tout individu au comportement suspect.

Des réunions seront organisées pour vous expliquer le fonctionnement du dispositif.

Jacky ROQUECAVE, Adjoint et Anne-Laure ARENS-REUTHER, Conseillère municipale

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Nous vous informons que la commune organisera les opérations de recensement de la population du :

19 janvier au 18 février 2023

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Mr Alain CHANRION et Mme Adeline MEUNIER tous deux agents municipaux ont été désignés agents recenseurs, et se déplaceront à votre domicile pour réaliser l'enquête.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Béatrice CARRA, Adjointe

Recensement
de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet
le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

La commune a souhaité s'inscrire dans une démarche «volet écologique» en faisant le choix de s'équiper d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques.

Choisir un véhicule à faibles émissions prouve la volonté d'exemplarité et d'engagement de la Municipalité dans la transition écologique et la lutte contre la pollution de l'air.



L'acquisition de ce véhicule permettra aux employés de se déplacer sur la commune pour effectuer des tâches qui ne nécessitent pas l'utilisation du camion ou du tracteur.

Avec un coût d'énergie 4 fois inférieur à celui d'un modèle thermique et un entretien limité, ce véhicule électrique s'avèrera plus économique sur la durée et permettra de circuler sur le territoire sans émettre de rejets nocifs.

Le coût de ce dernier est de 28 624.56 € H.T. pour lequel le département du Rhône a contribué à hauteur de 4 278.00 €.

Gaëtan LIEVRE, Maire

PLUiH

Après un début d'année 2022 consacré à la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUih, le travail d'élaboration du volet réglementaire (règlement, zonage) et d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a commencé fin juin avec une première rencontre intercommunale afin de décliner les objectifs et préciser les modalités de leur élaboration.

Il convient d'ores et déjà que les municipalités puissent se prononcer sur le choix d'orientation qu'elles souhaitent pour leur commune en fonction des possibilités d'aménagements, défini par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et les différentes réglementations. La communauté d'agglomération souhaite également que le règlement propose des articles cohérents pour l'ensemble des 18 communes. Le PLUiH devrait être approuvé courant 2024.



Pascale LAURENT, Adjointe déléguée à l'urbanisme

VOIRIES ET BATIMENTS COMMUNAUX

Voiries :

A la suite des travaux d'enfouissements, (lieux-dits Cosset et La Pénrière) des lignes électriques et de la fibre, les travaux de réfections des chemins communaux devraient être réalisés d'ici fin 2022 : étant tributaire des entreprises et des aléas climatiques nous ne pouvons donner de dates plus précises.

Bâtiments communaux :

Ecole : le réaménagement des anciens sanitaires en local de rangement à été effectué pendant les vacances de la Toussaint, ainsi que la rénovation partiel du mur d'enceinte arrière. D'autres travaux se feront courant 2023.

Mairie : des travaux s'effectuent actuellement au dernier étage pour l'aménagement de la salle culturelle jeunesse et d'une salle d'archives.

Jacky ROQUECAVE, Adjoint à la voirie et aux bâtiments communaux



DESORDRES ET VANDALISME

La porte des WC publics sur la place de l'église a été condamnée suite à un acte de vandalisme. Des travaux devront être engagés pour réparer les dégâts qui malheureusement ne sont pas les premières dégradations.

Des dépôts sauvages sont régulièrement déversés aux points d'apports volontaires et au city stade. L'ensemble de ces méfaits représente de grosses dépenses dans notre budget ainsi que sur vos impôts.

Nous comptons sur le civisme de chacun.

Gaëtan LIEVRE, Maire



BRUITS, FEUX, INCIVILITES...!

Le code civil, le code rural, et bien d'autres textes de lois régissent notre quotidien. Par ailleurs, différents arrêtés municipaux ou préfectoraux, viennent compléter cette législation et vous soumettent au même respect que ces textes de lois.

Des questions reviennent fréquemment sur les bruits de voisinage et les feux de végétation. Il nous est donc nécessaire de faire un rappel sur ces deux sujets qui sont traités par deux arrêtés préfectoraux.

Nous vous indiquons en préalable, que le brulage des végétaux ou autres est strictement interdit toute l'année. (Des dérogations sont accordées sous certaines conditions professionnelles ou état sanitaire des plantes).



Le bruit, quant à lui, est réglementé pour les personnes privées. Les travaux de bricolage peuvent amener à des troubles du voisinage et doivent se faire les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. (Des dérogations sont également possibles).

Les professionnels bénéficient d'horaires spécifiques liés à leur activité.

Vous trouverez plus d'informations en consultant les arrêtés qui sont disponibles en ligne sur le site de la Préfecture du Rhône.

Gaëtan LIEVRE, Maire

LE BUS DE NOËL

Comme chaque année, le réseau Libellule organise sa grande collecte de jouets au profit des Restos du Cœur ! Venez déposer vos jouets du 01 au 30 novembre dans nos différents points de collecte répertoriés ci-dessous.

La Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône :

115 rue Paul Bert, Villefranche-sur-Saône

L'agence immobilière Century 21 :

1068 rue Edouard Herriot, Jassans-Riottier

Mairie de Ville sur Jarnioux :

56 Rue de la Mairie, Ville sur Jarnioux

Béatrice CARRA, Adjointe



VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Accéder au guichet numérique 7j/7

sur le site internet de votre commune ou sur

www.agglo-villefranche.fr

PLAN D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE

La Communauté d'Agglomération accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovations énergétiques.

Objectifs : réduire les consommations dans les logements les plus énergivores. Les aides mises en place sont destinées aux habitants propriétaires de leur logement dont la résidence principale se situe sur l'une des 18 communes de la Communauté d'Agglomération. Elles s'adressent également aux propriétaires bailleurs privés, copropriétés, SCI (Sociétés Civiles Immobilières).

En partenariat avec l'[Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône](#) (ALTE 69), les habitants qui le souhaitent pourront bénéficier d'un **conseil gratuit et personnalisé** sur leur projet de travaux et seront accompagnés par un **interlocuteur unique** tout au long de sa réalisation sur les volets techniques, administratifs et financiers.

Des avantages multiples :

Diminuer les factures d'énergie, améliorer le confort des logements, lutter contre la précarité énergétique, valoriser le patrimoine immobilier, favoriser l'emploi local en confiant les travaux à un groupement d'artisans qualifiés.

À noter :

Au-delà des travaux de rénovations énergétiques de l'habitat, la Communauté d'Agglomération apporte également son soutien financier aux ménages souhaitant réaliser des travaux d'adaptation de leur logement pour faciliter leur maintien à domicile, aux propriétaires occupants et bailleurs ayant un logement dégradé et souhaitant le rénover.

Béatrice CARRA, Adjointe

La Communauté d'Agglomération vous accompagne dans la rénovation énergétique de votre logement

Profitez d'aides pour vos travaux !

- ✓ Diminuez vos factures d'énergie
- ✓ Améliorez le confort de votre logement
- ✓ Favorisez l'emploi local
- ✓ Valorisez votre patrimoine immobilier

Une question, un conseil, un projet ?
Contactez un conseiller de l'ALTE 69
04 37 48 25 90

115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr
Retrouvez-nous sur

AGGLO BEAUJOLAIS SAONE

L'AMPLI - DISPOSITIFS MUSIQUES ACTUELLES : 15 - 25 ANS

Du 1^{er} octobre au 10 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône se positionne aux côtés des jeunes talents musiques actuelles de 15-25 ans, en leur proposant un dispositif complet d'accompagnement : **l'ampli**.

L'ampli a pour objectif de promouvoir les artistes amateurs de 15-25 ans :

- en les accompagnant dans leur structuration : résidence, formation coaching, accompagnement artistique ;
- en les aidant à diffuser leurs œuvres par l'enregistrement d'un EP et sa distribution nationale ;
- en leur permettant de se produire sur scène lors des Nouvelles voix en Beaujolais.

L'association [CraZyCats Production](#) a été missionnée, pour concevoir et coordonner les différentes étapes de ce nouveau dispositif (2022-2023).

Béatrice CARRA, Adjointe

1^{ère} ÉDITION

l'ampli

COACHING
CONCERTS
ENREGISTREMENT

TALENTS EN COURS DE RÉVÉLATION

MUSIQUES ACTUELLES

Ouvert aux jeunes talents de 15 à 25 ans de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
En groupe ou en solo

APPEL À CANDIDATURES
1^{er} OCT > 10 DÉC 22
Plus d'infos et dossier sur www.agglo-villefranche.fr

AGGLO BEAUJOLAIS SAONE

HORAIRES MAIRIE



Lundi : 9h00 - 18h00

Mardi : 7h30 - 12h00

Mercredi : 7h30 - 15h30

Vendredi : 8h00 - 12h00

Tel : 04 74 03 81 87

secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

SUIVRE LES INFORMATIONS UTILES DE VOTRE COMMUNE EN TEMPS REEL



Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application Gratuite **PanneauPocket**

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

EXPLORE IT ON AppGallery

